



Réouverture de l'administration communale dès le 18 août 2021

Les bureaux de l'administration sont ouverts.

Le plan de protection établi par la Municipalité pour les différents services reste en vigueur. Merci de respecter strictement les règles d'hygiène et de conduite suivantes :

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR ENTRER DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE**
- **SE DESINFECTER LES MAINS AVANT D'ENTRER DANS LES LOCAUX**
- **RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE**

Afin de limiter les risques de contamination au maximum, **les administrés sont encouragés à privilégier les demandes par courriel ou téléphone**. Une permanence téléphonique pour chaque service est maintenue.

Contrôle des habitants	021 811 50 75
Sécurité municipale	021 811 50 73
Greffe municipal	021 811 50 50
Service de l'urbanisme et des constructions	021 811 50 65
Service de la voirie et des espaces verts	079 770 74 73
Service des finances	021 811 50 60
Service de l'instruction publique	021 811 50 57
Services des bâtiments et de la conciergerie	079 686 56 52

Coronavirus Actualisé au 24.4.2021

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Particulièrement important maintenant :

- Vaccination**
Recommandé : la vaccination contre le COVID-19.
- Tests**
Se faire tester régulièrement, même sans symptômes.

Pour rappel :

- Respecter l'obligation de porter le masque.
- Garder ses distances.
- Aérer plusieurs fois par jour.
- Se laver soigneusement les mains et éviter les poignées de mains.
- Fournir les coordonnées complètes pour le travail.
- En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch Les règles peuvent varier selon les cantons.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffiz federal da sanadad publica UFSP

Application SwissCovid
Download